
10.1. ENTENTE RCCI – ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 28-03-2023 autorisant la signature de l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI) avec les municipalités avoisinantes participantes;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire à adhérer à l'Entente;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'officialiser l'adhésion de la Ville de Saint-Césaire à l'Entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI), dès 2025, et d'autoriser le maire et la greffière, ou leurs substituts respectifs, à signer tout document concernant cette adhésion.

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 14 janvier 2025 à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur Luc Forand, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers : Michel Denicourt, Michel Deschamps, Jacques Bienvenue, Claudie Létourneau et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et assistante-greffière, M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et M^{me} Nancy Bernier, greffière

Résolution 2025-01-020

Intérêt afin d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie (RCCI)

Considérant que lors d'un incendie, le service de Sécurité incendie a l'obligation d'effectuer une recherche des causes et des circonstances liées à cet incendie;

Considérant que peu de pompiers de la Ville de Saint-Césaire sont formés à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer ce mandat à une source externe afin de pallier un éventuel manque de ressource humaine qualifiée;

Considérant que le service de Sécurité incendie de Saint-Pie a démarré une brigade de recherche des causes et des circonstances d'un incendie via le biais d'une entente intermunicipale;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite signifier son intérêt afin d'adhérer à cette entente;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de déclarer l'intérêt de la Ville de Saint-Césaire afin d'adhérer à l'entente intermunicipale relative à un service spécialisé en recherche des causes et circonstances d'un incendie, à la Ville de Saint-Pie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



Nancy Bernier,
Greffière

